



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

# AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT 720-2024**

**Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2024, le règlement suivant a été adopté:

**Règlement # 720-2024 décrétant un emprunt et une dépense de 633 264 \$ pour les travaux d'entretien au cours d'eau Rochon-Payette et imposant une taxe à l'ensemble**

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le 24 juillet 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 5 août 2024.

**- Original signé -**

Simon Franche  
Directeur général et greffier-trésorier